

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents :

Messieurs Pascal CHAPELLE, Cédric MARTIN, Jean GRANGHON, Jean ARNAUD, Stéphane DARLE, Philippe MEYZONET, Dimitri FOURNERIE

Absentes et ayant donné pouvoir : Mesdames Laëtitia TANGHE, Noëlle EYRAUD, Sandrine RABASTE

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric MARTIN

### **Achat d'un nouvel ordinateur :**

La mémoire vive de l'ordinateur de la mairie acheté en 2014 n'a plus une capacité assez importante pour supporter les logiciels administratifs.

Le conseil, après avoir comparé les différents devis décide d'acheter l'ordinateur proposé par la société POB RUN de BRIOUDE mieux disante.

### **Demande d'achat de parcelles de terrain sur la place du Bourg**

Le conseil est saisi de deux demandes d'achat de parcelles de terrain public sur la place du Bourg. Vu la configuration des lieux et la présence de réseaux le conseil reporte sa décision et demande à la commission urbanisme de se rendre sur place.

### **Engagement de la commune pour doter une maison d'un accès sur le côté à Estables**

Une cession immobilière de propriété bâtie ne peut se faire en l'état en raison d'une absence légale d'accès sur le côté de la maison. .

Le conseil s'engage à récupérer pour la commune le terrain nécessaire (environ 10m<sup>2</sup>) pour légaliser les accès à cette propriété. Il demande à M. le Maire de prendre contact avec les services du cadastre.

### **Certificats d'économie d'énergie convention avec le Département pour les années 2018 à 2020**

Le Département se propose pour la quatrième fois de regrouper les factures payées par les collectivités sur les opérations donnant lieu à des économies d'énergie, de les convertir afin d'obtenir des certificats d'économie d'énergie et ainsi de les valoriser. Le département reversera à la collectivité signataire de la convention une partie de la valeur des CEE obtenus

Le conseil donne son accord pour signature de la convention par M. le maire.

**Société Publique Locale du Velay :** Entrée de la commune de FELINES au capital de la Société Publique Locale du VELAY

- Complément délibération du 31 mai 2018 adhésion SPL du Velay
- Acquisition de parts à la Cté d'agglomération du Puy en Velay
- Désignation du représentant de la commune en tant qu'administrateur siégeant à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale de la SPL du Velay

Le conseil municipal décide :

**D'Acquérir**, auprès de la communauté d'agglomération du Puy en Velay, actionnaire majoritaire de la SPL du VELAY, **7 actions** d'une valeur de **170 €** soit **1 190€** correspondant à **0.50 %** du capital social de la SPL du Velay et de lui verser, pour obtenir un droit sur les réserves et autres ressources propres déjà constituées de la Société, la somme de **615.38 €**, soit un montant total de **1 805.38€**

**De Désigner**

Monsieur Cédric MARTIN pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la SPL du Velay et aux assemblées générales et l'autorise à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées à ce titre.

**De Doter** Monsieur le maire de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

**SPL du Velay et travaux de réhabilitation de l'ancien couvent**

Le Maire présente le projet de mandat public consistant à déléguer à la SPL du Velay le soin de faire réaliser la réhabilitation de l'ancien couvent par phases

A savoir phase 1 :

- tranche 0 : l'ancienne chapelle
- tranche 1 : 3 garages, hall, la chaufferie et son silo à granulés, 2T4
- tranche 2 : le logement T3 accessible aux PMR

A savoir phase 2 :

- tranche 3 : le logement T5 , un logement T3, 2 logements T2, les combles

**Rémunération de la SPL pour la phase 1:**

Montant TTC 35 875,89€

**Engagement de l'opération :**

La collectivité versera les fonds nécessaires au paiement par étapes des factures de l'opération engagée sur une enveloppe prévisionnelle de 483 118,00€ HT.

**Orages -dégâts de Voirie communale et de chemins ruraux - Validation de devis de remise en état demande de DETR**

- Le conseil, après en avoir délibéré,

Valide les différents devis de remise en état des voiries communales et chemins ruraux après les orages du 27 mai et 7 juin 2018 pour un montant de 102 900,00€ HT et décide de déposer à titre exceptionnel une demande de subvention au titre de la DETR 2018.

**Ressources humaines : protection sociale du personnel Adhésion à la convention de participation du CDG 43.**

Par risque **Prévoyance**, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer pour son personnel à la convention de participation sur le risque prévoyance avec la :VYV – MNT.

Pour ce risque, le niveau de participation de la commune sera fixé comme suit :  
11 € par mois et par agent en équivalent temps plein.

**Délibération portant création d'un emploi permanent de surveillant périscolaire et d'agent d'entretien des locaux municipaux( mairie-salles des fêtes et des associations)**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré,*

- **Décide de :**
  - créer un emploi relevant du grade des adjoints techniques appartenant à la filière technique, à raison de 11 heures hebdomadaires annualisées pour la surveillance des élèves avant le début des cours et après la fin des cours, ainsi que pour le ménage des locaux de la mairie, de la salle associative et de la salle des fêtes.
  -

**Equipement numérique Rural**

M. le maire fait part au conseil de la proposition de l'Education Nationale de subventionner à moitié les projets d'équipement numérique des écoles rurales entre 4 000€et 8 000€. Le conseil souhaite connaître l'avis du directeur et du conseil d'école.

La décision est reportée au prochain conseil.

La séance est levée à 1h00 du matin